



## **2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017**

**1<sup>er</sup> et 2 JUIN**

**N° 2017/E2/027**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Christophe CANIONI**

**NON INSCRIT**

**OBJET : L'avenir de la CORSSAD.**

Ma question sera relativement courte. Elle concerne l'association la CORSSAD. Le 16 février dernier, la CORSSAD, dont le siège se situe à Bastia, a été mise en redressement judiciaire avec un lourd passif. Pour rappel, cette association avait été l'objet d'une enquête menée par le pôle économique et financier de Bastia sur des malversations survenues à sa direction. Des condamnations ont été prononcées. Je ne rentrerai pas dans le détail du procès, ce n'est pas l'objet de ma question. La CORSSAD a été créée en 1971 par Pierre BOCOgnano. Elle assure depuis cette date, à travers toute la Corse avec ses 10 antennes en Haute-Corse et 2 en Corse-du-sud, un service de qualité dans le domaine de l'aide à domicile. Elle emploie 400 salariés, vous le savez, qui ont toujours eu le souci du travail bien fait. Aujourd'hui l'association traverse une crise grave qui peut conduire à sa disparition. Ses salariés avaient manifesté leur inquiétude en décembre dernier pour l'avenir de l'association et leur emploi. Le 3 mai dernier, était la date limite du dépôt des dossiers de candidatures pour la reprise de la CORSSAD. 7 repreneurs se sont portés candidats, dont des sociétés commerciales, auprès du Tribunal de Grande Instance de Bastia juridiction compétente pour décider de l'avenir de l'association. Ma question, Monsieur le président est la suivante. Afin de préserver l'emploi local et cette belle structure créée il y a 40 ans, de quels moyens dispose la CTC pour éviter que la CORSSAD ne tombe entre les mains de sociétés dont les objectifs de rentabilité n'échappent à personne avec le risque d'une casse sociale annoncée.

Merci Monsieur le Président.